

VILLE DE LAC-SERGENT
PRÉSENTATION DU BUDGET 2014

Chers sergentois, chères sergentoises,

J'ai l'honneur de vous présenter le budget municipal 2014, le premier du présent mandat et le huitième de mon administration.

Cette année, ce budget est caractérisé par une certaine austérité, notamment à l'égard des travaux routiers, vu le non renouvellement du programme de remboursement de la taxe d'accise, qui avait atteint en 2013 la somme de 57 150 \$. Il en va de même de celui relatif au remboursement de la taxe de vente provinciale dont les seuls montants actuellement confirmés atteignent un peu moins que la moitié de ceux de 2013, soit 28 000 \$ au lieu de 47 100 \$.

Par ailleurs, la construction du nouvel hôtel de ville et du parc l'entourant de même que le projet d'égout collecteur sont venus teintés ce budget, de même que le Plan triennal d'immobilisations.

Par contre, si, annuellement, les marges de manœuvre de la Ville pour éviter des hausses majeures de taxes, sont d'environ 50 000 \$ sur un budget d'un peu plus d'un million, nous avons regagné des possibilités en n'ayant pas à supporter en 2014 les coûts des élections et référendum, soient 17 000 \$.

Voici donc les faits saillants de ce budget :

Concernant notre personnel permanent, traditionnellement la hausse salariale était de 2%. Même si depuis quelques années, nous y avons ajouté progressivement une contribution qui atteint maintenant 6 % du salaire à leur REER autogéré, il n'y avait pas d'avancement d'échelons qui permet d'augmenter le salaire en fonction de l'accroissement de l'expérience et de l'ancienneté. Ainsi, on me permettra de souligner la stabilité de notre personnel : notre directrice générale et notre inspecteur étant à notre emploi depuis respectivement 6 et 5 ans. Pour mémoire, de 1998 à 2008, nous avons connu un inspecteur à tous les deux ans. Nous proposons donc de hausser en 2014 ces salaires, en plus d'un 2 % pour le coût de la vie, d'un 2 % supplémentaire pour la directrice générale et de 3 % pour l'inspecteur. Cette initiative saura garder notre échelle salariale concurrentielle, tout en gardant à l'esprit que cela coûte moins cher que de remplacer les titulaires de ces fonctions importantes pour notre municipalité.

Nous avons également prévu l'embauche d'un inspecteur adjoint pour une durée de trente semaines.

Le salaire des élus sera haussé de 2 % comme le prévoit notre règlement.

Nous avons réduit l'enveloppe du programme de ramassage des animaux errants, instauré en 2013, de 3 000 \$ à 1 500 \$, et augmenté de 500 \$ celle du remboursement des activités de loisirs aux citoyens, qui passe de 2000 \$ à 2 500 \$.

En 2013, nous avons accepté la demande de citoyens dont la résidence est construite sur des chemins privés afin que la Ville prenne en charge le déneigement de ces chemins tel que le

permet l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales. Nous avons consacré à cette initiative une somme de 10 000 \$ en balisant le programme pour que la Ville ne rembourse pas plus par mètre déneigé que ce qu'elle dépense pour les chemins publics. Deux entités se prévalent de ce programme, l'Association des propriétaires du Chemin des Hêtres et la fiducie du Chemin de la colonie. Nous avons reporté en 2014 ce programme tout en haussant l'enveloppe à 14 000 \$ afin de permettre à d'autres entités de s'en prévaloir. Par contre, nous avons choisi de reporter en 2015, toute la question de la contribution municipale à l'entretien général de ces chemins.

Nous supporterons comme les années passées, nos organismes municipaux. Ainsi, l'Association nautique recevra une subvention de 30 000 \$, en hausse de 2 610 \$ sur 2013. Nous avons également ajouté un budget de 3 000 \$ pour offrir à nouveau des feux d'artifice pour le début de l'été. L'APPELS recevra une subvention de 8 000 \$ en hausse de 1 500 \$ sur 2013. Quant à la Chapelle, nous maintenons notre appui à la hauteur de 3 000 \$ comme l'an dernier. Toutefois, dans ce dernier cas, la Ville a cédé une partie de sa subvention du Pacte rural à la hauteur de 3 500 \$ afin de permettre à la fabrique d'effectuer des travaux d'une valeur de 4 900 \$ jugés urgents.

Les travaux de la piste de contournement du lac Sergent pour les motoneiges, réalisés par la Club de motoneiges de Saint-Raymond, sont pratiquement terminés. Après une autre longue bataille, ce dossier est maintenant réglé pour 10 ans. En effet, la Ville de Lac-Sergent a accepté de verser une subvention pour ces travaux de 20 000 \$, payable en deux versements annuels (2013 et 2014), conditionnellement à ce que la Ville de Saint-Raymond, principale bénéficiaire des retombées économiques de ce sport en fasse autant et que les droits de passage consentis au Club soient d'une durée minimale de 10 ans.

L'autre nouveauté est que nous avons prévu une somme de 12 000 \$ pour l'installation de quatre bacs semi-enfouis au Chemin des Hêtres. Comme chacun de ceux-ci coûte plus de 10 000 \$, il nous était impossible de les acheter; aussi avons-nous choisi une formule de location-achat sur cinq ans. Cette initiative est intéressante, car en plus de faire disparaître les horribles containers bleus, il s'agit d'un essai qui pourra, en cas de succès, étendre cette façon de gérer nos matières résiduelles afin, ultimement, d'obtenir des réductions de coûts pouvant s'avérer importantes de la part de la Régie.

La construction de l'hôtel de ville coûtera près de 517 000 \$, devant être financée par l'injection d'une somme de 100 000 \$ provenant de nos surplus, d'un emprunt de 400 000 \$ dont le Gouvernement du Québec assumera le remboursement annuel jusqu'à la hauteur de 296 891 \$ et d'une somme de 21 505 \$, fruit de la taxe de service 2013 de 44 \$ par résidence. Toutefois, il restera quelques dépenses que nous devons prévoir. Ainsi, nous devons nous munir d'une génératrice, car tous nos citoyens savent que la constance de la fourniture du service d'électricité est parfois problématique. Nous devons également faire quelques achats d'ameublement et de décoration. Quant au stationnement, vu sa topographie, les premières évaluations nous incitent à croire que nous devons le réaliser sur quelques années. De plus, le tout aura une incidence sur le budget de déneigement et les frais d'entretien. Nous avons donc prévu un montant de 9 548 \$ pour les immobilisations.

Par ailleurs, nous avons accumulé au fil des ans un fonds de parc de plus de 170 000 \$. Nous avons affecté une somme de 130 000 \$ auquel s'ajoutent les montants du Pacte rural de 23 736

\$ pour réaliser le parc qui entourera notre nouvel hôtel de ville. Une partie de ces argents permettra aussi l'aménagement du stationnement.

Les services de la Sûreté du Québec étant répartis sur la base de la richesse foncière uniformisée, notre quote-part est à nouveau augmentée de près de 8000 \$, ayant passé depuis 2012 de 75 750 \$ à 93 765 \$ sans que nous n'ayons de services supplémentaires.

Enfin, nous prévoyons lancer les études nécessaires pour débiter la construction du projet d'égout collecteur. Déjà, ce soir, nous avons adopté quelques résolutions afin de mandater les professionnels pour éventuellement nous rendre en appel d'offres. Nous avons entendu lors de la dernière campagne électorale, plusieurs commentaires, dont certains étaient carrément de la désinformation. Par contre, l'un des reproches fait au projet tel que présenté, était qu'il ne raccordait pas tout le monde. Nous avons été sensibles à ce commentaire. Il est évident que les questions de coûts nous empêcheront de raccorder les résidences construites dans la montagne, vu le sol rocailleux, et du chemin des Hêtres, car leurs installations septiques ont toutes moins de huit ans d'âge. Mais, nous avons demandé à nos ingénieurs de vérifier la faisabilité d'étendre le projet pour raccorder du bas de la côte du Vieux Chemin jusqu'à la Baie de l'Île, ce qui pourra impliquer la réalisation du projet par phase, la première pouvant être du Chemin du Club Nautique jusqu'à la décharge du lac. De plus, nous devons également indiquer les travaux que devront faire les propriétaires des résidences non raccordées et dans quel délai. Nous vous reviendrons avec tout cela en cours d'année. Comme tout le projet sera financé par l'emprunt de 3 600 000 \$, nous n'avons rien inscrit dans le budget 2014 et reporté le tout dans le Plan triennal d'immobilisation sur trois ans.

Ce budget comporte donc les dépenses aux éléments suivants :

- Administration générale:	208 898 \$ comparativement à 211 502 en 2013;
- Sécurité publique :	147 030 \$ comparativement à 136 454 en 2013;
- Transport :	199 668 \$ comparativement à 179 562 en 2013;
- Hygiène du milieu :	154 644 \$ comparativement à 122 217 en 2013;
- Urbanisme :	78 591 \$ comparativement à 91 018 en 2013;
- Loisirs/culture :	59 697 \$ comparativement à 60 212 en 2013;
- Frais de financement :	44 162 \$ comparativement à 33 534 en 2013;
Total :	892 459 \$ comparativement à 834 749 en 2013.

Le Plan triennal d'immobilisations comporte des dépenses de 1 416 584 \$ en 2014 (essentiellement la construction de l'hôtel de ville, l'aménagement du parc et le projet d'égout collecteur), 1 476 513 \$ en 2015 et 1 436 935 \$ en 2016.

C'est donc un total de 1 094 743 \$, comparativement à 1 113 308 \$ en 2013, que nous devons donc financer.

LES REVENUS

Nous aurons des subventions de 87 798 \$ alors que nous affecterons à partir du surplus accumulé non affecté, la somme de 15 000 \$ pour finaliser la révision de la réglementation d'urbanisme, et 130 000 \$ provenant du fonds de parc.

Conséquemment, les taxes de services s'établiront pour 2014 ainsi:

- Ordures :	111,50 \$ en baisse de 2,50 \$;
- Éclairage de rues :	18 \$ en hausse de 1\$;
- Déneigement :	218 \$ en hausse de 25 \$;
- Loisirs :	70,50 \$ en hausse de 4,50 \$;
- Service d'évaluation :	34,00 \$ en hausse de 3,50 \$
- Hôtel de ville :	22.50 \$ en baisse de 21,50 \$
TOTAL :	474,50 \$ en hausse de 10 \$.

Le taux de la taxe foncière était de 0,455 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2013. J'annonce qu'elle sera augmentée d'un cent pour s'établir à 0,465 en 2014.

Ainsi, le propriétaire d'une résidence de valeur moyenne évaluée à 270 527 \$ en 2013 payait un total de taxes de 1 695 \$. Il paiera en 2014 pour sa résidence, une facture totale de taxes municipales de 1 732 \$, soit une hausse de 37 \$ ou 2,18 %.

Les taxes de service rapporteront donc 221 454 \$ et la taxe foncière, 489 822 \$.

Au total, c'est donc un budget équilibré de 1 094 743 \$ en revenus et en dépenses que je vous présente.

Je vous remercie.

Denis Racine, maire

16 décembre 2013.